

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 136

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Subvention allouée à l'association Réseau santé social jeunes de La Ciotat -
Exercice 2016

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
0413312731**

PRESENTATION

L'association **Réseau santé social jeunes de La Ciotat**, présidée par Mme Martine BRUNET-GUERNET, a son siège rue Vence, 13600 La Ciotat.

Elle a pour but de favoriser l'accès à la santé des jeunes de 11 à 25 ans par la prévention, l'accès aux soins, la continuité de prise en charge.

Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de la santé des jeunes, le Département soutient l'action de l'association à qui a été confiée depuis 3 ans la gestion de l'Espace santé jeunes implanté dans les locaux du centre mutualiste de la ville.

2013 : 10 000 € - 2014 : 10 000 € - 2015 : 10 000 €

Demande pour l'exercice 2016 (dossier APR 0147)

L'association poursuit son action d'animation du réseau de professionnels et organise un forum santé annuel en direction des collégiens de la commune.

Un partenariat particulier est construit avec le centre de santé mutualiste Pierre Calisti pour faciliter l'accès aux soins médicaux à partir d'un premier accueil. Une convention assortie d'un financement de la ville de La Ciotat permet au centre de santé d'avancer les soins des personnes en défaut de couverture sociale.

Le réseau assure par ailleurs une présence de rue en binôme, avec les éducateurs de l'ADDAP13 et de la Ville de La Ciotat, afin d'aller vers les jeunes les plus en rupture qui, éloignés des institutions et cumulant des problématiques, nécessitent un accompagnement spécifique.

Les parents et les professionnels sont reçus également à l'Espace santé jeunes sur rendez-vous, et autant que possible en dehors des plages d'accueil réservées aux jeunes.

Le budget prévisionnel établi par l'association s'élève à 101 300 €, dont 15 000 € sollicités auprès du Conseil départemental au titre des actions de prévention.

Les autres financements attendus sont :

- Ville de La Ciotat : 18 000 €
- ARS : 15 500 €
- DDCS : 5 000 €
- Région : 15 500 €
- ASP (emplois aidés) 5 754 €
- Fondations : 8 000 €

L'intervention de bénévoles est également valorisée pour un montant de 15 546 €.

Je vous propose de répondre favorablement à cette demande et d'allouer à l'association pour 2016 une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 €.

En cas d'accord, la subvention fera l'objet d'un versement unique après signature de la convention de subvention de fonctionnement selon le modèle approuvé par délibération n°122 de la Commission permanente du 27 juin 2014.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondante, soit 15 000 € sera financée sur les crédits de paiement mis à disposition au titre de l'exercice 2016, chapitre 65 - fonction 51 - nature 6574 - programme 21008.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement AP ou CP
21008	2016	Subventions de fonctionnement aux associations	65- 51- 6574	15 000 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous saurai gré de bien vouloir :

- fixer à 15 000 € le montant de la subvention de fonctionnement allouée au titre de l'exercice 2016 à l'association Réseau santé social jeunes de La Ciotat ;
- m'autoriser à signer avec l'association la convention de subvention de fonctionnement suivant le modèle de convention-type approuvé par délibération n°122 de la Commission permanente du 27 juin 2014 ;
- adopter la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL